

Le Rochvillois



15 avríl au 15 maí 2020

ON SE PROTÈGE!



Avis public	Page	2	Faucon vous en parle!	Page	15
Résumé des séances du conseil	Page	2	La Fabrique	Page	16
Médiathèque	Page	9	Village fleuri	Page	17
FADOQ	Page	10	Messages	Page	18
Itmav	Page	11	Comité Bassin Versant	Page	26
Loisirs	Page	12	Cooptel	Page	27
Maison des jeunes	Page	14	Nos annonceurs	Page	28



Avis public | Séance ordinaire du 2 mars 2020

AVIS PUBLIC d'entrée en vigueur

AVIS EST DONNÉ que lors d'une séance tenue le 3 février 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

«Règlement numéro 435-7-2019, modifiant le règlement de lotissement numéro 435-2006»

Ce règlement a pour objet les modifications suivantes :

- modification du tableau 5-1 de l'article 5.3 concernant les dimensions minimales des lots ou des terrains desservis par les services d'aqueduc et d'égout pour l'usage unifamilial isolé, afin d'y permettre des dimensions de terrains plus petites. Les superficies minimales passeront ainsi de 462 m² à 400 m² pour un lot intérieur et de 500 m² à 450 m² pour un lot de coin;
- les dispositions spécifiques à la zone 101 par lesquelles une superficie minimale supérieure aux autres zones desservies par les services d'aqueduc et d'égout était exigée ne sont plus nécessaires suite à la création de la zone 113-ZR (règlement 434-22-2017)

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 28 mars 2020.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 940, rue du Centre à Saint-Jude durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Jude, ce 13^e jour du mois de mars 2020

Nancy Carvalho, Secrétaire-trésorière

Séance ordinaire du 2 mars 2020

<u>ADOPTION DES COMPTES À PA</u>YER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE FÉVRIER				
salaires nets	21 103.60 \$			
comptes du mois déjà payés	44 795.88 \$			
comptes du mois à payer	69 003.37 \$			
SOUS-TOTAL	134 902.85 \$			

Appels des pompiers:

06-02-2020 368, rang St-Amable Feu de poulailler Saint-Barnabé EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire, Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le Rochvillois - Avril 2020

Page 2



DOSSIER - PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale produit la liste des personnes endettées envers la municipalité pour le non-paiement des taxes municipales. Après étude,

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuvée par Mme la conseillère Annick Corbeil.

IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le rapport des arrérages tel que présenté;

D'AUTORISER la directrice générale à entreprendre les procédures nécessaires auprès de la MRC des Maskoutains afin de faire vendre les immeubles apparaissant à la liste déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU

DE NOMMER monsieur le maire Yves de Bellefeuille ou, en son absence, madame la conseillère Annick Corbeil pour représenter la municipalité lors de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes qui se tiendra le 18 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS TOTALISANT PLUS DE 25 000\$

Tel que stipulé à l'article 961.4 (20) du Code municipal, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ et totalisant 25 000\$ et plus pour un même fournisseur est déposée au Conseil. Elle présente tous les fournisseurs avec lesquels la Municipalité a conclu un contrat du 1er janvier au 31 décembre 2019. Cette liste est publiée sur le site Internet de la Municipalité.

ASSURANCES AUTOMOBILES ET AUTRES PROTECTIONS - PROPOSITIONS

CONSIDÉRANT les propositions faites par Mme Line Bissonnette, courtier en assurances de dommages, à l'effet de :

- Augmenter la valeur du contenu d'un montant de 265 904\$, pour une couverture totale en contenu de 922 775\$ (surprime de 435\$);
- Augmenter la limite d'assurance responsabilité complémentaire à 3 000 000\$ (surprime de 586\$) ou à 4 000 000\$ (surprime de 1 172\$);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuvée par Mme la conseillère Anolise Brault.

IL EST RÉSOLU:

DE NE PAS adhérer à ces protections supplémentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CASERNE - VÉRIFICATION DU RÉSEAU D'ALARME INCENDIE - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de sa visite du 6 septembre 2011, la Mutuelle des Municipalités du Québec avait procédé à la vérification des pratiques de gestion de risques et en avait produit un rapport;

CONSIDÉRANT QUE dans ce rapport, il était recommandé de procéder à la vérification annuelle du réseau d'alarme incendie de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit prendre des actions pour en assurer un suivi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER DM Alarme pour procéder à la vérification du système d'alarme de la caserne incendie au taux de 85\$ / heure pour l'année 2020, soit un total de 127.50\$ taxes en sus pour une inspection d'une durée de 1.5 heure.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 522 «entretien caserne».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE DES INCENDIES - INSPECTION DES VÉHICULES D'URGENCE - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du schéma de risque incendie, la municipalité s'est engagée à faire des essais sur ses équipements, et ce, d'une façon régulière prescrite par les codes en vigueur;

CONSIDÉRANT les offres de service recues:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'ATTRIBUER le contrat des essais de route sur les camions incendie et d'inspection du camion autopompe ainsi que des deux pompes portatives à *l'Arsenal* pour un montant total de 780.00\$ taxes et frais de déplacement en sus. Un taux horaire et le coût du matériel seront applicables en cas de réparation.

Le Rochvillois - Avril 2020



Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 649 «incendies – équipement».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GARAGE – ACHAT D'UNE SCIE CIRCULAIRE POUR LE MÉTAL

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry.

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat d'une scie circulaire pour le métal au montant de 434.00\$, taxes en sus., auprès de la compagnie *Outillages Migmaro*.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 643 «Voirie – Petits outils».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE - ENTENTE INTERMUNICIPALE - RÉVISION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES PUBLIC - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rapiéçage d'asphalte sont requis sur les routes des réseaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville et de La Présentation souhaitent participer à nouveau à un appel d'offre groupé pour le rapiéçage d'asphalte sur les routes locales;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé du coût des quantités requises pour la saison 2020 dépasse le seuil de 101 100\$ et qu'un appel d'offre public devra être effectué:

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 108 a apporté d'importantes modifications, notamment au niveau de l'Autorité des Marchés Publics ;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres doit être mis à jour selon ces nouvelles exigences;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes à l'entente ont confirmé leur accord à l'effet de procéder à un partage des honoraires professionnels requis pour la mise à jour du document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER le cabinet Cain Lamarre pour la mise à jour dudit document ;

DE PARTAGER ces frais avec les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville et de La Présentation pour la gestion de l'appel d'offres groupé suivant l'application du règlement de gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ENTRETIEN DES LUMINAIRES DE RUES - RENOUVELLEMENT DU MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié à la firme Les Entreprises B.J.B. inc. pour l'entretien des luminaires est vient à échéance le 30 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE cettedite firme se dit prête à renouveler son mandat au tarif horaire de 100.00\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se disent satisfaits du travail de la firme ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

DE MAINTENIR les services de *Les Entreprises B.J.B. inc.* concernant l'entretien des luminaires sur une base horaire de 100\$, avec facturation du matériel pour une période allant jusqu'au 30 mars 2021. L'entreprise devra posséder une nacelle isolée conforme à la norme CSA C225 et appliquer la procédure adéquate.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA S.P.A.D.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 3 mars 2020 du Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens ;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement s'appliquera dans toutes les municipalités québécoises et cela, sans aucune exception ;

CONSIDÉRANT les nouvelles exigences de ce Règlement à l'effet notamment que tout propriétaire devra obligatoirement enregistrer son animal (médaille ou renouvellement de permis) ;

CONSIDÉRANT QUE des normes supplémentaires seront appliquées spécifiquement aux chiens étant identifiés comme potentiellement dangereux ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de telles mesures doit être encadrée par des professionnels dans le domaine animalier;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente présentée par la Société Préventive de la cruauté envers les Animaux du district électoral de Drummondville (la SPAD) jointe en annexe ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER la SPAD à titre d'autorité compétente pour l'application du Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens sur le territoire de la Municipalité;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente jointe en annexe et renouvelable au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



<u>PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT COUCHES RÉUTILISABLES ET DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES - ADOPTION</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude veut encourager l'utilisation d'articles réutilisables afin de préserver l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude veut offrir un soutien financier aux familles de son territoire afin de stimuler l'utilisation de couches lavables, de produits d'hygiène féminine durables ainsi que des produits d'hygiène réutilisables :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité encourage l'achat d'articles d'occasion;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER la « Politique d'achat de couches réutilisables et de produits d'hygiène durables » jointe en annexe B.

Cette nouvelle politique remplace le «Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 526-2020 RELATIF AUX ANIMAUX

Mme la conseillère Annick Corbeil donne avis de motion de la présentation, lors d'une session ultérieure de ce conseil du règlement numéro 526-2020 relatif aux animaux.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise à chacun des membres du conseil lors de la séance précédant l'adoption du règlement.

Ce projet de règlement vise à établir un encadrement des animaux sur le territoire de la Municipalité afin d'y inclure notamment les nouvelles exigences stipulées au règlement provincial intitulé Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens.

LOT NUMÉRO 2 709 215 - DEMANDE DE LOTISSEMENT - COMPENSATION POUR FONDS DE PARCS ET TERRAIN DE JEUX

CONSIDÉRANT la demande de lotissement sur la propriété de monsieur Paul Lafrenaye créant ainsi les lots portant les numéros 6 362 587 et 6 362 586 pour fin de construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de lotissement est en conformité avec nos règlements;

CONSIDÉRANT le règlement de lotissement concernant les dispositions applicables au fonds de parcs et terrains de jeux;

CONSIDÉRANT l'engagement écrit de monsieur Paul Lafrenaye lequel est exigé en vertu de l'article 3.3.6 du règlement de lotissement; EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry.

IL EST RÉSOLU:

DE FACTURER à monsieur Paul Lafrenaye la somme de 3 349.38\$ représentant 10 % de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation pour le nouveau lot créé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS – ACHAT DE BANCS DE SOCCER

CONSIDÉRANT la demande du comité des Loisirs St-Jude à l'effet d'acheter de nouveaux bancs pour le terrain de soccer ;

CONSIDÉRANT l'analyse qui a été faite afin de déterminer si la fabrication des bancs par l'inspecteur municipal se ferait à moindre que l'achat de bancs neufs;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Distribution Sports Loisirs pour l'achat de 6 bancs d'aluminium de 15 pieds;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat de 6 bancs d'aluminium auprès de la compagnie *Distribution Sports Loisirs* pour un montant de 2 130.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

COMITÉ DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DES FEUX D'ARTIFICE LORS DE LA FÊTE NATIONALE 2020

CONSIDÉRANT la demande du sous-comité des Loisirs St-Jude inc. soit celui de l'organisation de la Fête nationale, en date du 24 février 2020 qui sollicite la municipalité afin qu'elle contribue financièrement à la tenue de feux d'artifice dans le cadre des activités de la Fête nationale;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

D'ACCORDER une somme de 3 500\$, taxes en sus, pour la présentation d'un feu d'artifice à Saint-Jude lors de la Fête nationale 2020, laquelle est accessible gratuitement à toute la population:

D'AUTORISER la directrice générale et le directeur de sécurité incendie par intérim à signer les documents relatifs au contrat de l'entreprise Royal Pyrotechnie.

Cette dépense est attribuée au poste 02 70150 970 «activités culturelles et de loisir».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



AFEAS - DEMANDE D'APPUI - JOURNÉE DU TRAVAIL INVISIBLE

CONSIDÉRANT QUE le travail invisible représente tout travail non rémunéré fait par amour et par devoir:

CONSIDÉRANT QUE le travail invisible est fait par des personnes qui travaillent à maintenir un environnement sain pour la famille ;

CONSIDÉRANT QUE le travail invisible, c'est le travail de ces personnes proches aidantes qui accompagnent et soignent les personnes les plus vulnérables de notre société ;

CONSIDÉRANT QUE le travail invisible représente le travail de ces milliers de personnes bénévoles qui sont partout, se rendant utiles dans tous les milieux :

CONSIDÉRANT QUE sans ce travail invisible, non rémunéré, notre société ne pourrait pas survivre ;

CONSIDÉRANT QUE depuis maintenant vingt ans, l'AFEAS souligne tout ce travail en lui consacrant la journée du premier mardi d'avril;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

DE PROCLAMER le premier mardi d'avril Journée nationale du travail invisible ;

DE DEMANDER à nos gouvernements que ce travail indispensable constitue un élément décisionnel dans toutes les responsabilités gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD – PISTE DE BMX

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud en date du 25 février 2020 à l'effet de solliciter l'appui de la municipalité de Saint-Jude pour le projet d'installation d'une piste de BMX ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera bénéfique pour l'ensemble des familles des Quatre-Vents ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER la municipalité de Saint-Barnabé-Sud pour la réalisation de leur projet d'installation dune piste de BMX.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL – DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA MONTÉRÉGIE-EST

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vu Inérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil.

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Jude à permettre à ses citoyens, au nombre de 1 322, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2020.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CISSS de la Montérégie Est afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - MOIS DE LA JONQUILLE - DÉCLARATION

CONSIDÉRANT QU'en 2020 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

Le Rochvillois - Avril 2020

Page 6



Séance extraordinaire du 19 mars 2020

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie :

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille ;

D'AUTORISER la directrice générale à acheter un bouquet de jonquilles pour une valeur de 40\$;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

JOURNÉE MONDIALE DE LA SENSIBILISATION À L'AUTISME – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2007, est célébrée partout dans le monde la Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de la prévalence de l'autisme au Québec est de 1,4 % de la population;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur l'autisme contribue à la circulation d'informations, à la création de réseaux et à la sensibilisation de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise de l'autisme a pour mission de mobiliser tous les acteurs concernés afin de promouvoir le bien-être des personnes, sensibiliser et informer la population sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA) ainsi que sur la situation des familles, et contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

DE PROCLAMER la journée du 2 avril 2020, Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Séance extraordinaire du 19 mars 2020

Conformément à l'arrêté ministériel du 15 mars, la séance extraordinaire se déroule à huis clos et les membres participent par visioconférence.

VOIRIE - ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES - DEPOT D'UNE SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des détails de l'appel d'offres numéro 19-0678 pour vente par soumission publique d'un camion de déneigement cédé par la Ville de Québec et dont le Centre de services partagés du Québec est l'organisme responsable de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE M. le conseiller Sylvain Lafrenaye et M. David Jacob, inspecteur municipal, se sont rendu sur place pour constater l'état du camion ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'accord pour déposer une soumission pour l'achat du lot incluant un camion de déneigement Volvo VHD 64F200 ainsi qu'une aile de côté et une gratte avant;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à déposer une soumission au montant inscrit au formulaire de soumission auprès du Service de la gestion et de la disposition des biens du Centre de services partagés du Québec pour l'achat du lot décrit à l'appel d'offres numéro 19-0678.

D'EMPRUNTER la somme requise au fonds de roulement pour effectuer cette dépense en immobilisation ;

DE REMBOURSER le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans à raison de un cinquième du montant emprunté par année.

DE REMBOURSER les frais de déplacement et de repas de messieurs Lafrenaye et Jacob.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Veuillez prendre note que la version complète des procès-verbaux est accessible à tous sur le site internet de la municipalité au www.saintjude.qc.ca sous la rubrique Conseil municipal ou en version papier au bureau municipal, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 00.



Séance extraordinaire du 19 mars 2020

RÉDUCTION À 0% LE TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ SUR LES TAXES MUNICIPALES



La municipalité de Saint-Jude réduit à 0 % le taux d'intérêt et de pénalité sur les taxes municipales, et ce, jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire. Cette mesure a été adoptée dans le but d'alléger le fardeau financier des citoyens, dont plusieurs pourraient se retrouver sans revenu pendant une période indéterminée.

LE CONSEIL MUNICIPAL
PROCLAME LE MOIS D'AVRIL

Mois de la jonquille!

Donnez généreusement!







Il est désormais interdit d'utiliser les modules de jeux au parc, le skate parc et le terrain de soccer.







Médiathèque Élise-Courville



VISITEZ NOTRE CATALOGUE VIRTUEL

Voici l'adresse électronique pour le site de la bibliothèque http://bec.daphnis.opalsinfo.net

Remplissez notre sondage en ligne sur le site de la municipalité, ou rapportez-le à la municipalité et courez la chance de gagner un prix!!!

Les bénévoles de votre bibliothèque désirent avoir votre opinion et vos idées... Merci de prendre le temps de répondre pour participer à notre concours soit en ligne ou le rapporter avant le <u>30 JUIN 2020</u>. MERCI!!!

** Suite au Covid-19, les dates ont été changées**

Pour c	ette section, sur une échelle de 1 à 10, notez votre satisfaction it)	on (1	étant tr	ès insatis	fait ju	squ'à 10 t	rès	
1)	Horaire et heures d'ouverture de la bibliothèque							
2)	Sélection des livres pour adultes							
3)	Sélection des livres pour adolescents							
4)	Sélection des livres pour enfants							
5)	Sélection des revues							
6)	Sélection des DVD							
7)	Service des bénévoles							
	es questions suivantes, répondez par oui ou non Visitez-vous le site internet de la médiathèque	oui		non				
9)	Saviez-vous que vous pouvez réserver des livres à partir du site	oui	Н	non	Н			
10)	Seriez-vous intéressé à faire partie de nos critiques littéraires	oui	Н	non	Н			
11)	Consultez-vous le journal municipal pour vous informer de nos nouveautés	oui	П	non	П			
12)	Aimeriez-vous faire partie d'un club de lecture?	oui		non				
Pour le	es dernières questions, donnez-nous votre avis et vos sugge Selon vous, quelles seraient les améliorations que nous pourrior			os service	s :			
>	Quels sont vos choix de lectures préférées?							
>	> Avez-vous des enfants? Si oui, quel âge?							
>	 Si vous n'êtes pas un usager de la bibliothèque, dites-nous brièvement qu'est-ce qui vous inciterait à vous abonner 							
>	Seriez-vous intéressé par des ateliers pratiques afin d'apprendre l'usage d'un ordinateur?	e à utili	iser notr	e site ou t	oute a	utre questi	on sur	
Pour v d'une Tirage	ous remercier de répondre à notre sondage, nous ferons tire valeur maximale de 40.00\$. Merci de nous laisser vos coordo le 12 JUILLET 2020	<u>r parn</u> nnées	ni les pa pour pa	rticipant. articiper.	s un li	vre à son d	choix	
Si vous	t numéro de téléphone. s avez coché oui à la question de critiques littéraires, donnez	z votre	nom so	oit à la bi	blioth	èque ou à	la	
munici	palité avec vos coordonnées et nous vous contacterons.							

Les Bénévoles

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce sondage



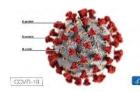
Fadoq

Bonjour,

Votre santé et sécurité et celles de nos membres et notre d'équipe, nous tiennent à cœur.

En respectant la demande de confinement, vous vous respectez et vous respectez ceux que vous aimez en les protégeant contre la COVID-19. Vous donnez aussi le bon exemple à vos petits-enfants et à ceux de votre entourage en vous montrant forts, courageux et solidaires. Cette prise de conscience sociale, nous devons tous la faire.

Pour aider à ralentir la propagation de la COVID-19, toutes les activités du club sont reportées. À mesure que la situation évoluera, nous vous tiendrons informés des actions prises par le club Âge d'Or Saint-Jude. Nous tenons à vous remercier de la confiance que vous nous accordez.



La direction.



Pour nous rejoindre en 450-250-2485 poste 294 Courriel info@agedorstjude.com

Pour le renouvellement des cartes de membres du club, vous pouvez utiliser la poste.

Adresse:

FADOQ Saint-Jude 930 RUE DU CENTRE SAINT-JUDE, QC J0H 1P0

930, rue du Centre, Saint-Jude, Québec J0H 1P0 Tél. : 450-250-2485, courriel : info@agedorstjude.com

CINÉ-FAMILLE ET POPOTE ROULANTE

Étant donné que nous devons nous abstenir de nous retrouver en groupe pour éviter de propager le Coronavirus, les activités comme le ciné-famille sont suspendues jusqu'à ce que les mesures de confinement soient levées par notre gouvernement provincial.

La popote roulante a cependant maintenu un service d'exception pour les personnes pour lesquelles le fait de ne plus recevoir ces repas aurait pu créer un problème important.

Ensemble, nous travaillons à limiter la pandémie.

Robert Perreault







Ce programme œuvrant au bénéfice des personnes aînées en situation de vulnérabilité

pour vous écouter, pour vous rassurer.

N'hésitez pas, communiquez avec moi.

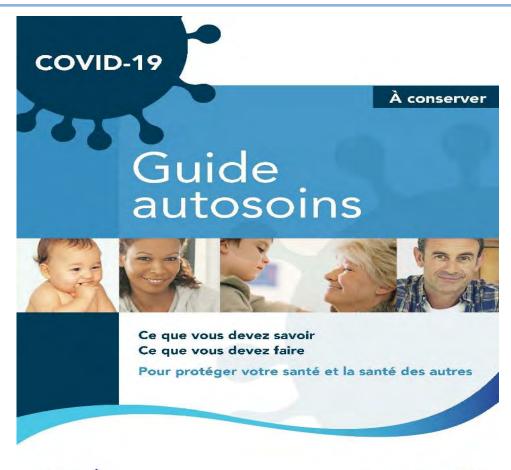
Carole Guévin, travailleuse de milieu au <u>450 418-7009</u>, poste <u>2912</u> ou <u>cguevin@itmav.com</u>

Ce service gratuit et confidentiel est rendu possible grâce à la FADOQ de Saint-Jude, 930, rue du Centre, Saint-Jude Québec) J0H 1P0

Santé et Services sociaux

Québec

Famille Québec ***



Loisirs



Inscriptions 2020

Compte tenu la situation actuelle entourant le COVID-19, nous avons actuellement suspendu la soirée d'inscription pour le camp de jour.

Il en va de même pour les inscriptions de camp de jour en général (aucune inscription ne sera prise pour le moment).

Une décision sera prise en fonction de l'évolution de la situation au cours du mois d'avril. Pour vous assurer de rester informé sur le sujet, consultez nos médias sociaux :



- @ LoisirsSaintJude
- @MunicipaliteDeSaintJude



www.saint-jude.ca

Nous vous remercions de votre compréhension



Loisirs

LE SAVIEZ-VOUS?

Les Loisirs de Saint-Jude vous offrent quotidiennement des idées d'activités à faire de la maison pendant le confinement.

Pour accéder à ces idées, abonnez-vous à notre page Facebook :



@LoisirsSaintJude



MISE À JOUR

Compte tenu la situation entourant la COVID-19, il nous est présentement impossible de savoir si la Fête nationale à Saint-Jude aura lieu ou non. Cependant, soyez assurés que le comité de la Saint-Jean continue tout de même de travailler sur le projet afin de pouvoir vous offrir un événement à la hauteur de vos espérances si la situation le permet.

Consultez votre prochain journal pour plus de détails.



Maison Des Jeunes

ACTIVITÉS Maison des Jeunes

1426 rue St. Pierre St. Jude 450-250-2488

SPÉCIAL EN LIGNE, sur les réseaux sociaux!

Twitch: https://www.twitch.tv/onmyflyinggiraffe

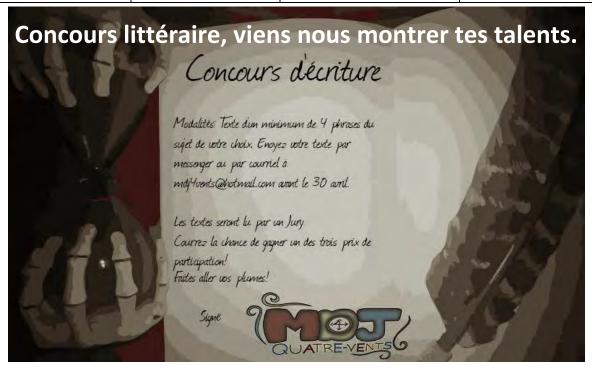
Facebook: https://www.facebook.com/Maison-des-Jeunes-des-Quatre-Vents-

196375134223/

Discord: https://discord.gg/C4SmaXT

Avril et Mai

Dimanche	Jeudi	Vendredi	Samedi
De 13h00 à 17h00	De 15h00 à 18h00	De 16h30 à 21h30	De 13h à 19h
12 Donjon Dragon	16 Parascolaire	17 Jackbox	18 Atelier d'écriture
19 Donjon Dragon	23 Parascolaire	24 Loup garou	25 Vie N stuff
26 Donjon Dragon	30 Parascolaire	1 Minecraft	2 Terraria
	Remise des textes		
3 Donjon Dragon	7 Parascolaire	8 Cuisine en ligne	9 Libre
15 Donjon Dragon	19 Parascolaire	20 Lecture des textes et annonce des gagnants	21 Podcast





Faucon vous en parle!

Ça va bien aller...

Texte et photos : Guy Fitzgerald

Une image vaut mille mots... les oiseaux de proie ambassadeurs restent dans leur volière, les gens dans leur maison. Demeurons solidaires, unis par la distanciation, reconnaissants pour tous ceux qui ont cette volonté de sauver des vies.

Nous allons passer au travers.



La chouette question autour de...

Réponse à :

« Qu'est-ce qui différencie un hibou d'une chouette? »

Les hiboux ont des aigrettes sur le dessus de la tête, pas les chouettes. Mais il s'agit d'un caprice de la langue française, car il n'y a pas de différence en anglais. Ce sont tous des « owls ».

Nouvelle guestion:

Les oiseaux de proie peuvent voler à des altitudes près de celle des avions de lignes commerciales. Vrai ou faux?





La Fabrique

MESSES REPORTÉES

Votre église reste fermée et <u>vos messes sont reportées</u> à une date ultérieure, mais le prêtre priera à vos intentions aux dates que vous aviez réservées et seront reprises en votre présence dès que possible.

Restons unis dans la prière.

Gérard Saint-Pierre, prête

PROGRAMME PAIR - CONTINUITÉ DES APPELS DE SÉCURITÉ



Parmi les recommandations du gouvernement, il y a, entre autres, une interdiction de visiter les personnes âgées afin de ne pas risquer de les contaminer. Les appels de sécurité du programme Pair ne sont toutefois pas arrêtés. Si des aînés ont des symptômes et sont trop faibles pour demander de l'aide, le programme Pair pourrait contribuer à entrer en contact avec plus régulièrement que vous le faites et à les secourir plus rapidement au besoin.

Le programme Pair, qui est un service gratuit pour les aînés, les contacte quotidiennement pour s'assurer de leur bien-être. Si une personne ne répond pas après trois tentatives, une alerte est déclenchée. Les répondants sont contactés et, au besoin, les secours sont envoyés.

Si vous connaissez des personnes âgées qui vivent seules, n'hésitez pas à leur proposer de s'abonner au programme Pair, ou faites-le vous-même, en téléphonant sans frais au 1 877-997-7247. Vous

pouvez également vous rendre sur le site www.programmepair.ca .

Le programme Pair sauve plusieurs vies chaque année et en abonnant une personne qui vous est chère, vous sauverez peut-être la sienne!

Source: Facebook Programme Pair



Comité Village fleuri

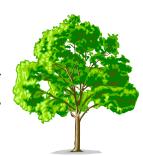
Conférence

Notre comité avait planifié une conférence avec Tania Slobodian au mois d'avril, **"Les quatres étapes pour aménager sa cour arrière** ", mais étant donné la crise du Covid-19, celle-ci sera remise à plus tard. On vous tiendra au courant.

Et si tout va mieux en mai, nous prévoyons une distribution d'arbres ou arbustes; ainsi qu'un échange de vivaces.

Mai : le mois de l'arbre

Pour souligner le mois de l'arbre, le comité village fleuri invite la population à venir chercher 1, 2 ou 3 arbres ou arbustes <u>samedi le 23 mai de 9h00 à 11h30 au parc Elphège Filiatrault</u> (au centre communautaire en cas de pluie). Planter un arbre, c'est tout le cycle de la vie que l'on met en action!



Plus d'informations dans le prochain journal.

Le comité:

Annie Dauphinais 792-3848 Chantale Morin 778-4408 Micheline Plante 792-3934 Doris Provençal 792-3991 Marie-Claude Morin 792-2281 Sylvie Tanguay 792-3260 Carmelle Laflamme 792-2337







Messages



Les lingettes vont à la poubelle!

Depuis la crise du COVID-19, les municipalités sont aux prises avec un nouveau problème : l'explosion du nombre de lingettes nettoyantes et désinfectantes jetées dans les toilettes.

Malgré ce qu'indique l'emballage, aucune lingette, quelle qu'elle soit, n'est jetable à la cuvette. Les lingettes bloquent dans les pompes et dans les mécanismes de filtration. Le problème met plus que jamais en péril le traitement des eaux.

Merci de votre collaboration!





Pour réduire les risques de propagation de la COVID-19 chez les travailleurs qui assurent le service de collecte, nous vous demandons de déposer vos bacs en bordure de rue le matin précédant le jour de collecte. Par exemple, pour la collecte du 22 avril, les bacs doivent être à la rue le 21 avril au matin. La Régie tient à rappeler qu'il est toujours possible d'obtenir de nombreuses informations en se référant à son site internet: www.riam.quebec.

Lors de la dernière rencontre du conseil d'administration de l'organisme, il a été décidé, afin de respecter les exigences de la direction de la santé publique et de limiter les risques de transmission du virus, tant à l'égard des citoyens utilisateurs qu'à celui du personnel de la Régie, de reporter à une date ultérieure, l'ouverture de ses écocentres qui était normalement prévue pour le 18 avril prochain.







COMMERCES ALIMENTAIRES OUVERTS

Si vous avez des symptômes apparents à la grippe, ne vous présentez pas par mesure préventive.

BOUCHERIE GAUDETTE: 450 792-3831

LES ENTREPRISES MAURICE BRAZEAU: 450 792-3891

***La propriétaire du dépanneur a installé un lavabo à l'extérieur afin de permettre aux clients de se laver les mains avant d'y entrer. En pleine pandémie, <u>il est primordial de respecter cette</u> <u>consigne pour le bien de tous.</u> ***

FRUITS ET LÉGUMES J.C.: 450 792-2105

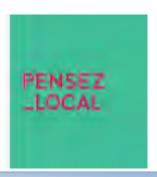
Pavillon de l'Érable: 450 792-3011 (MENU CANTINE ET CABANE À SUCRE)

LES SERRES GAUDETTE 450 792-3224 (LÉGUMES ET FLEURS)









DÉPANNAGES ALIMENTAIRES

Les mercredis de 10h00 à11h00 au bureau du presbytère au 931, rue St-Édouard à Saint-Jude. Des bons alimentaires seront distribués pour des achats chez Entreprises Maurice Brazeau et Boucherie Gaudette.

Pour une demande ou plus d'informations, veuillez vous adresser au presbytère au (450) 792-3943.

Malgré l'épidémie, La Moisson Maskoutaine travaille sans relâche avec le Centre de Bénévolat de Saint-Hyacinthe pour continuer d'offrir des sacs de nourriture aux personnes dans le besoin.

Ceux qui désirent recevoir ce service peuvent se présenter au Centre de Bénévolat de Saint-Hyacinthe situé au 1015, rue Dessaulles de 13h30 à 15h30 du lundi au vendredi.



Page 19





C'EST BEAU UN VILLAGE PROPRE.... OPÉRATION GRAND-MÉNAGE!



Comme tous les printemps, les gens ont l'habitude de faire un grand ménage à l'intérieur des maisons, de même il serait important de le faire à l'extérieur. À cet effet, nous aimerions vous sensibiliser à certains irritants rencontrés lors de nos tournées printanières sur le territoire.

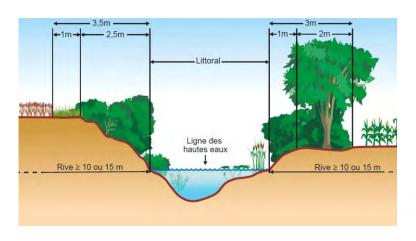
Tous les résidente-es de Saint-Jude sont invités à faire le GRAND-MÉNAGE au printemps en ramassant tout ce qui pourrait traîner sur leur terrain. Différents articles traînent parfois dans les cours, tels que : laveuse, sécheuse, matelas, ferrailles, voitures abandonnées, tondeuses, amas de branches, moteurs, etc. <u>Les cueillettes</u>

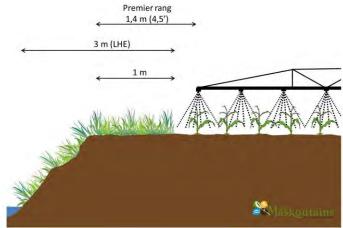
de gros rebuts peuvent être reportées étant donné la situation du COVID-19. Nous vous tiendrons informés sur la page Facebook de la municipalité.

L'inspecteur en bâtiment a le mandat de faire respecter rigoureusement les règlements municipaux concernant les nuisances.

PROTECTION DES BANDES RIVERAINES

Au cours des dernières années, la municipalité de Saint-Jude a amorcé un processus visant à sensibiliser les pratiques des citoyens à l'égard de l'environnement. Plusieurs propriétaires riverains étaient présents à la soirée d'information sur les bonnes pratiques d'aménagement des bandes riveraines, le 13 mars dernier. La période des semences approche et nous voulons rappeler aux agriculteurs l'obligation de respecter une <u>bande riveraine de 1 mètre</u> sur le dessus du talus le long d'un cours d'eau. Le producteur ne doit pas semer son 1er rang à 1 mètre, mais plutôt 1.4 mètre du replat de talus, comme le démontre le schéma ci-dessous, afin d'avoir une bande végétalisée d'un mètre. La bande riveraine est la ceinture de végétation naturelle qui borde les lacs, les cours d'eau et les milieux humides.





Saviez-vous que la règlementation municipale prévoit une bande de végétation minimale selon la hauteur du talus, et ce, pour les cours d'eau longeant les chemins? Le règlement #496-2013 de la municipalité de Saint-Jude énonce les dispositions applicables à la fermeture et l'entretien des fossés de chemin.

Extrait du règlement numéro 496-2013 concernant la fermeture et l'entretien des fossés de chemins de 496-2013 :





ARTICLE 5 - ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

Dans tous les cas, qu'elles aient été construites par le propriétaire riverain ou par la Municipalité, l'entretien de toutes les installations reliées à l'accès à la propriété est l'entière responsabilité du propriétaire riverain. [...] Pour éviter toute détérioration des lieux et pour protéger l'environnement, les propriétaires riverains doivent conserver une bande d'une largeur d'un (1) mètre, calculée à partir du haut du talus du fossé, libre de toute culture, labour, bien meuble ou immeuble. Aucun aménagement paysager tel arbres, arbustes, fleurs, rocaille, etc. ne seront tolérés dans l'emprise du chemin sauf de la pelouse ou de la petite pierre 3/4po et moins.»

Le non-respect de la bande riveraine entraîne plusieurs conséquences au niveau environnemental. L'érosion des terres crée non seulement de la pollution directement au cours d'eau, mais la sédimentation qui s'accumule au fond de celui-ci oblige des frais reliés au nettoyage de celui-ci.

Extrait du règlement numéro 496-2013 concernant la fermeture et l'entretien des fossés de chemins de 496-2013 :

ARTICLE 8.1 – INFRACTION

Sans préjudice aux autres recours de la Municipalité, quiconque contrevient à quelqu'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende :

- si le contrevenant est une personne physique, d'au moins 200 \$ pour la première infraction, d'au moins 400 \$ pour la deuxième infraction et de 600 \$ pour toute infraction subséquente qui se produit au cours d'une même année;
- si le contrevenant est une personne morale, d'au moins 400 \$ pour la première infraction, d'au moins 800 \$ pour la deuxième infraction et d'au moins 1 200 \$ pour toute infraction subséquente qui se produit au cours d'une même année.

Le montant maximal d'une amende, pour une première infraction, est de 1 000 \$ si le contrevenant est une personne physique ou 2 000 \$ s'il est une personne morale. Pour une récidive, le montant maximal de l'amende ne peut excéder 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique ou 4 000 \$ s'il est une personne morale.

Le conseil autorise l'inspecteur municipal et l'inspecteur en bâtiment à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction aux dispositions du présent règlement.

Nous vous demandons de respecter la réglementation afin de protéger nos cours d'eau et assurer un environnement sain pour tous.

Le conseil municipal a à coeur le respect des bandes riveraines, c'est pourquoi des inspections seront effectuées à nouveau cette année et les contraventions seront émises si les bandes riveraines contreviennent aux dispositions des règlements.

Pour de plus amples informations sur le sujet, vous pouvez consulter le site du Comité bassin versant de la rivière Salvail (cbvsalvail.ca) ou celui de la MRC des Maskoutains (www.mrcmaskoutains.qc.ca). Ceux ne respectent pas la réglementation en vigueur s'exposent aux sanctions prévues au règlement.





Messages



ACHAT D'UN ROTOCULTEUR

Dans le but de favoriser une démarche d'autonomie alimentaire et d'autosuffisance, la municipalité procédera éventuellement à l'achat d'un rotoculteur. Il devra servir uniquement pour la préparation des jardins. Vous devez être résident de Saint-Jude. Des frais de 20\$ par jour de location seront demandés. Vous devez communiquer avec le bureau municipal au 450 792-3855 poste 8001 pour le réserver.





Messages



Si vous êtes en quarantaine, il est de votre responsabilité d'en informer les premiers répondants. Les précautions nécessaires pour faire l'intervention en toute sécurité seront prises.

SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE

Chronique de la MRC des Maskoutains

Numéro 17, mai 2020

Pandémie de COVID-19 Attention à vos services d'urgence!

La crise actuelle a des impacts majeurs sur les premiers répondants (pompiers, policiers, paramédics, etc.) et sur la façon dont ils peuvent effectuer leur travail.



Afin de protéger les intervenants locaux, veuillez :

- ✓ Éviter les déplacements inutiles, pour limiter les risques d'accident de la route;
- ✓ Respecter les mesures d'hygiène du gouvernement pour la COVID-19;
- ✓ Si vous contactez le 9-1-1 et que vous, ou un membre de votre famille, présentez des symptômes, que vous avez voyagé, ou que vous êtes à risque, il est PRIMORDIAL de le mentionner;
- ✓ Dégager les issues et/ou corridors afin que l'accès soit rapide et sécuritaire;
- ✓ Ne pas engorger le 9-1-1 pour dénoncer des individus. Composer le 1 877 644-4545.







PERMIS DE BRÛLAGE

Veuillez prendre note que les feux en plein air à ciel ouvert sont actuellement INTERDITS jusqu'à nouvel ordre sur le territoire de la municipalité de Saint-Jude, sauf si l'installation extérieure est conforme et est munie d'un pare-étincelles.

Aucun permis de brûlage ne sera émis jusqu'à la fin de l'interdiction.

Pour ceux qui possèdent un permis, prenez note qu'il est interdit d'allumer un feu en plein air jusqu'à nouvel ordre.

Cette interdiction est dans le seul but d'éviter un regroupement de pompier inutilement pour un feu de champ par exemple, en raison de l'herbe sèche.

Nous vous tiendrons au courant de la levée d'interdiction via les réseaux sociaux et journaux locaux de la municipalité.

Merci de votre compréhension!



RÉCUPÉRATION DES PEINTURES ET HUILES USÉES

Compte tenu du contexte actuel, la récupération des peintures et huiles usées prévue le 2 mai est peut-être reportée. Il est difficile de prévoir si cette récupération peut avoir lieu. Nous vous demandons de suivre la page Facebook de la municipalité afin d'avoir l'information à ce sujet.







SARCA Mobile

En ce temps de quarantaine, il y a certainement plusieurs de vos projets qui ont été mis sur pause, que ce soit personnel, professionnel ou scolaire.

Cette situation de confinement vous a peut-être également amenée à vous questionner sur ce que vous voulez dans la vie, votre personnalité et les valeurs qui vous animent.

Il est possible que suite à cette introspection, un désir de changement ou la recherche d'un nouveau défi s'impose à vous. Malgré l'isolement que vous vivez présentement, un projet de formation peut commencer à être exploré et planifié dès maintenant.

D'ailleurs, SARCA Mobile reste à votre disposition, toujours gratuitement, afin de vous accompagner dans ce processus. Il est évident que ce sera à distance, mais il me fera plaisir de faire tout mon possible afin de répondre à vos questions professionnelles et scolaires.

Je vous invite à me rejoindre sur ma page Facebook professionnelle qui se nomme Audrey Gatineau Pro et également aimer la page de Service d'accueil, référence et accompagnement-SARCA de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe. Vous pouvez aussi communiquer avec moi par courriel.

J'ai hâte de vous lire!

Audrey Gatineau, conseillère en information scolaire et professionnelle audrey.gatineau@cssh.qc.ca



SARCA



Commissio

DE SAINT-HYACINTHE

scolaire

Assante comprend que lorsque vous posez des questions concernant vos finances, vous vous préoccupez de votre sécurité financière future, ainsi que celle de votre famille. Nous sommes en mesure de vous offrir non seulement l'expertise et les ressources, mais une écoute attentive et un soutien sans égal pour vous aider à atteindre vos objectifs, quels qu'ils soient.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.

C'est pourquoi nous sommes là.

Oliver L'Heureux, PLFin, MBA, CIM
Planificateur financier, conseiller en sécurité financière et conseiller en placement
Gestion de capital Assante Itée
1200 Daniel-Johnson Ouest
4º etage, Bureau 4000
St-Hyacinthe, QC J2S 7K7

Bur: 450.250.0722 | Cell: 450.502.4744

olheureux@assante.com





CBVS. Comité Bassin Versant de la rivière Salvail



Malgré l'annulation de la conférence

Les oiseaux champêtres, le malheur est dans le pré...

de l'organisme QuébecOiseaux prévue lors de l'assemblée générale annuelle du Comité du bassin versant de la Rivière Salvail, le comité vous informe et vous invite à faire votre part

pour la sauvegarde de ces oiseaux.

Une des priorités de l'organisme
QuébecOiseaux est la problématique du
déclin des oiseaux associés au milieu
agricole (oiseaux champêtres). Ce groupe est
celui qui présente les déclins les plus
importants de tous les groupes d'oiseaux.
Dans les dernières décennies, l'évolution des
pratiques agricoles a engendré des
changements dans les populations d'oiseaux
champêtres. Les déclins observés sont
notamment expliqués par la modification, la
détérioration et la
perte des habitats

Coup de pousse pour l'hirondelle bicolore



L'Hirondelle bicolore utilise les pâturages et les fourrages comme habitat. Elle se nourrit

essentiellement d'insectes en vol ainsi que

d'araignées et d'escargots. Elle utilise les cavités naturelles d'arbres morts pour nicher, mais adopte aisément les nichoirs mis à sa disposition.

Cette espèce d'hirondelle cohabite très bien avec nous! De plus, elle nous rend service en mangeant une très grande quantité de moustiques indésirables!

Construire son nichoir

Afin d'améliorer la condition des oiseaux champêtres, il est possible de construire et d'installer des nichoirs appropriés. En ce temps difficile, le CBVS vous invite à construite votre nichoir à hirondelle bicolore et en faire l'installation avant l'arrivée de ces oiseaux!

Installation et entretien

en milieu agricole.

- Doit être fixé solidement entre 5 à 6 pieds du sol
- Ouverture du nichoir dirigée vers le sud-est
- Une fois par an, soit très tôt au printemps ou tard à l'automne, enlever les résidus de nidification

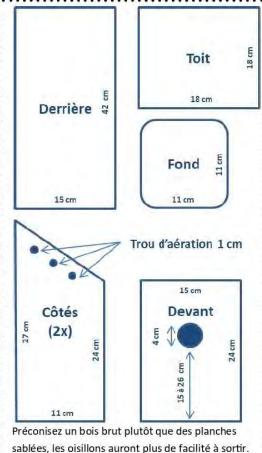




Et pour les aider davantage...

Afin d'aider les oiseaux à faire leur nid, il est possible de laisser à proximité de petits bouts de laine et de ficelle, des cheveux et poils d'animaux ainsi que des plumes.

Pour plus d'info: www.quebecoiseaux.org www.coq.qc.ca/documents/dossiers%20de%20robert%20morin/ construire_un_nichoir.pdf





Accédez à votre facture sur notre page mon.cooptel.ca et :



0

consultez vos factures des 18 derniers mois



accédez à des cadeaux et des concours exclusifs



évitez les délais de poste

Qu'est-ce que vous attendez?

PENSEZ VERT,
PENSEZ COOPTEL!

Cooptel Explorer l'inattendu

1888 532-COOP (2667) cooptel.ca





Me Marie-Hélène Archambault LL.B., D.D.N.

Notaire et Conseiller juridique

395, route 137 Saint-Denis-sur-Richelieu Québec JOH 1K0



Télec.: (450) 787-2765





















DISTRIBUTION JACQUES DUBUC INC.

Plus de 25 ans d'expérience

- Produits écologiques pour contrôle des mouches
- · Désinfectants, savon dégraisseur et gants de nitrile
- · Tous genres de produits d'éclairage
- Produits d'extermination

Jacques et Maxime Dubuc

161, rang Ste-Rose, Saint-Jude (Québec) JOH 1P0 Sans-frais: 1 800 363-3552 • Tél.: 450 792-3908 • Cell.: 450 278-2669

SERVICE DE VOYAGEMENT

Pour l'aéroport, à partir de votre résidence.

Service aller-retour

579 489-0102

Jacques Beaudoin





Me Marie-Hélène Archambault, LL.B., D.D.N.

Notaire et Conseiller juridique

395, route 137 Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec) **Tél.: (450) 787-3133**











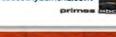




Mélanie Girard

Propriétaire et conseillére en voyages melanie@vascosthyacinthe.com T. (450) 768-5412 #237 F. (450) 768-5413 Les Galeries St-Hyacinthe 3200, boul. Laframboise, St-Hyacinthe (Qc) J2S 4Z5

www.vascosthyacinthe.com









Espace publicitaire disponible

50\$ pour 11 parutions







Aprender

español



50\$ pour 11 parutions

publicitaire

disponible

Espace

Stella 450 788 3007

Cours d'espagnol

Le courtier indispensable

Saint-Hyacinthe | Longueuil | Drummondville

dpaassurances.com



1 800 361-9866

assurances













PME Comptabilité Plus Chantal Bolduc

Service de Comptabilité avec États Financiers Service des pales et remises Rapports Taxes, IFTA, CTQ etc. Outils de géstion sur mesure Déclarations d'impôts

Service courtois, minutieux et personnalisé

757, 6time rang. St-Jude. Qc. JOH 1PO éléphone et télécopleur 450-792-3922





Le Monde Imaginaire Des Tout Petits

Garderie Privée En Milieu Familial



Educatrice Privée à la petite enfance Mélanie Primeau 1450 rue Cécile RRI Saint-Jude, Qc JoH 1PO 450-792-21.80













Plan d'aménagement paysager Consultation horticole Installation d'éclairage paysager

450 792-2454

info@tsdesignerjardin.com





PLANTS DE FLEURS ET DE LÉGUMES CORBEILLES DE FLEURS TOMATES DE SERRES



837, Ste-Rose, St-Jude, Qc J0H 1P0 Tél.: 792-3224 Fax: 792-2264





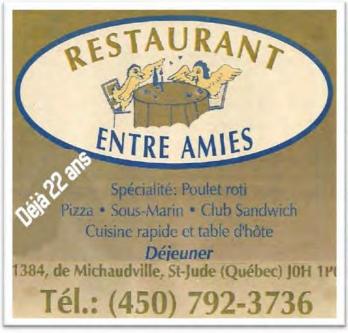












Espace publicitaire disponible

50\$ pour 11 parutions

Espace publicitaire disponible

50\$ pour 11 parutions

Massothérapie

Chantal Desmarteau

Détente

- > Circulation sanguine
- > relaxation
- ♥ Certificat cadeau

Thérapeutique

- > Nerf sciatique
- > Tendinite
- > Torticolis
- Épicondylite
- > Maux de tête
- > Douleurs: dos, cou, épaules

Reçu pour assurance Membre F.Q.M.

Cell: 450-779-5702 Tél: 450-792-2160

965 rue Claing St-Bernard-de-Michaudville





1385, avenue Choquette, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 6E9 Bur.: 450-252-8888 • Fax: 450-774-4274





BIENVENUE À NOS NOUVEAUX BÉBÉS!



Le conseil municipal, en adoptant sa politique familiale, voulait souligner d'une façon particulière l'arrivée d'un nouveau petit dans son village. C'est ainsi qu'un bénévole va rencontrer les parents de chaque nouveau-né afin de leur remettre un panier d'accueil au nom de la municipalité.

Nous demandons votre contribution en appelant au bureau municipal au 450-792-3855 pour nous informer d'un nouveau-né à Saint-Jude, car c'est une information que nous ne possédons pas.

TARIFS POUR LA PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL LE ROCHVILLOIS (pour 11 parutions)

Vous êtes en affaires et vous désirez vous faire connaître et cibler la population de Saint-Jude? Contactez Pascale Brouillard au bureau municipal pour insérer votre carte professionnelle dans *Le Rochvillois* Tél. (450) 792-3855 poste 8001.

Carte professionnelle 50 \$/année pour 11 parutions. Est incluse dans ce coût, un pleine page annuellement. Vous pourrez déterminer la date de parution de la page au moment qui vous convient.

PUBLICITÉ	TARIF
Carte professionnelle standard	50 \$/année
Espace de 2 cartes professionnelles	75 \$/année
1/2 page de publicité + 1 page complète	200 \$/année
1 page complète de publicité	300 \$/année
1 page de publicité pour une parution	40 \$/unité
1/2 page de publicité pour une parution	20 \$/unité
1/4 page de publicité pour une parution	10 \$/unité
1/4 page de publicité annuelle	100 \$/année
Abonnement postal au journal	30 \$/année

UN MARIAGE EN VUE ? UNE FÊTE DE FAMILLE À CÉLÉBRER ? SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ LOUER DES LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ?

Un tarif est appliqué pour la location des locaux du centre communautaire. Cependant, les locaux sont **prioritairement** utilisés, et ce, sans frais, par les organismes à but non lucratif de la municipalité de Saint-Jude. Il s'agit de s'adresser au bureau municipal au 450-792-3855 pour réserver et de signer un contrat de location. À ces montants, il faut ajouter les taxes en vigueur.

Tarif pour la location des locaux du centre communautaire :

LOCAL	TARIF 1-100 personnes	TARIF 101-300 personnes
Salle Roger-Roy		
- sans musique, sans danse	150.00 \$	150.00 \$
- avec musique, sans danse	170.00 \$	180.00 \$
- avec musique, avec danse	190.00 \$	210.00 \$
Cuisinette seulement	45.00 \$	
Salle des patineurs	85.00 \$	
Non-résidants	+60.00 \$	+60.00 \$



Maire

M. Yves de Bellefeuille (450) 888-0663

Conseillers

M. Sylvain Lafrenaye	(450) 792-3864	M. Maxim Bousquet	(450) 230-1554
M. Francis Grégoire	(450) 792-2024	M. Marco Beaudry	(450) 278-4636
Mme Anolise Brault	(450) 792-2391	Mme Annick Corbeil	(450) 501-9067

ASSEMBLÉE DU CONSEIL



Les prochaines séances ordinaires du Conseil se tiendront au 930, rue du Centre à 20 h et auront lieu aux dates suivantes : 4 mai - 1er juin 2020.

Personnel du bureau municipal

Nancy Carvalho, directrice générale Dominique Plouffe, directrice générale adjointe Pascale Brouillard, commis de bureau

David Jacob, inspecteur municipal

Yuri Camiré, inspecteur en bâtiment (urbanisme et émission des permis)

Disponible les lundis et vendredis de 9 h 00 à 16 h 30.

Maxime Girard, coordonnateur en loisirs

Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, est disponible sur <u>rendez-vous</u> pour discuter avec les citoyens et citoyennes de Saint-Jude par téléphone.



BUREAU MUNICIPAL

940, rue du Centre Adresse: Téléphone : (450) 792-3855 Télécopieur : (450) 792-3828

Courriel: munstjude@mrcmaskoutains.gc.ca

Site internet: www.saint-jude.ca

lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

1427 rue Ste-Catherine Adresse de la caserne : M. Francis Grégoire

LOCAL DES LOISIRS

Directeur intérimaire:

922, rue du Centre Adresse:

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 930, rue du Centre

Téléphone: (450) 792-3855 poste 8007

BIBLIOTHÈQUE

926, rue du Centre Adresse:

Téléphone: (450) 792-3855 poste 8005 Courriel: biblio-st-jude@hotmail.com

MAISON DES JEUNES

1426, rue Saint-Pierre Adresse:

Téléphone: (450) 250-2488

Courriel: mdi4vents@hotmail.com

FABRIQUE OU ÉGLISE SAINT-JUDE

931, rue Saint-Édouard Adresse:

(450) 792-3943 Téléphone: Gérard Saint-Pierre curé:

FADOQ

Adresse: 930, rue du Centre Téléphone : (450) 250-2485 Télécopieur : (450) 924-0953

Courriel: info@fadoqstjude.com www.fadogstjude.com Site internet:

ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS (Pavillon Saint-Jude)

1441, rue Saint-Pierre Adresse: (450) 773-0260 Téléphone:

BUREAU DE POSTE (Saint-Bernard-de-Michaudville)

Adresse: 405, rue Principale Téléphone: (450) 792-3266

Heures d'ouverture : Lundi au vendredi 9 h à 11 h 30

lundi, mardi, merc., vend. 16 h à 17 h 30

jeudi 17 h 30 à 19 h

CLSC SAINT-JUDE

Adresse: 938, rue du Centre, Saint-Jude

Téléphone: (450) 768-1200

Heures d'ouverture : Mercredi 8 h à 12 h

Prélèvements de 8 h 20 à 10 h sur rendez-vous (Infirmier-ère surplace, service de prise de sang et autres)

La clinique de vaccination des bébés est ouverte les 3es mardis du mois en avant-midi au CLSC de Saint-Jude. Pour prendre rendezvous, il s'agit de contacter le centre de rendez-vous du CLSC au 450-778-2572 poste 6003.

LIENS D'INTÉRÊT

Centre d'intervention de crise

(450) 774-6952

1-844-774-6952 (sans frais) www.contactry.gc.ca

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

(450) 774-2350

www.regiedesdechets.gc.ca

Dépôt des matières recyclables

1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

(450) 773-8401 www.cssh.gc.ca

MRC Maskoutains

(450) 774-3141

www.mrcmaskoutains.qc.ca

Transport adapté

(450) 774-8810

mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca

Transport collectif

(450) 774-3173

tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca

Régie d'aqueduc

(450)792-2001

Réseau Internet Maskoutain

(450) 250-5050

www.rimaskoutain.com

TAXES MUNICIPALES 2020

1er versement: 1er mars 2020 2e versement: 1er juin 2020

3° versement: 1er septembre 2020





Tous vos articles devront nous parvenir pour le <u>1^{er} de chaque mois avant 16 h</u>au bureau municipal à l'adresse suivante : 940, rue du Centre, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0 ou par courriel: adminstjude@mrcmaskoutains.gc.ca. Consultez notre site web: www.saint-jude.ca.